

Table des matières

1. <u>Paysans-Artisans en quelques mots... et en quelques chiffres ?</u>	3
2. <u>Quel est le cœur du projet Paysans-Artisans ?</u>	4
3. <u>Changer de modèle, oui mais comment ?</u>	4
4. <u>Pourquoi une coopérative à finalité sociale ?</u>	5
5. <u>La coopérative Paysans-Artisans, c'est démocratique ?</u>	5
6. <u>Comment participer au mouvement Paysans-Artisans ?</u>	6
7. <u>Pourquoi de l'e-commerce ?</u>	7
8. <u>Pourquoi développer un réseau de magasins « circuit-court » ?</u>	7
9. <u>Pourquoi l'ouverture de magasins / espaces circuit-court Paysans-Artisans ?</u> ...	8
10. <u>Pourquoi le territoire des 9 communes ? Pourquoi n'allez-vous pas plus loin ?</u> ..	8
11. <u>Pourquoi des produits de l'étranger alors que vous parlez de « circuit court » ?</u> 9	
12. <u>Est-ce qu'il faut être coopérateur pour acheter ?</u>	9
13. <u>Est-ce qu'il faut acheter toutes les semaines ? Acheter de grandes quantités ?</u> ...	9
14. <u>Tous les produits vendus par Paysans-Artisans ne sont pas labellisés bio ? Pourquoi ?</u>	10
15. <u>Un produit de « qualité différenciée », qu'est-ce ?</u>	10
16. <u>Qu'est-ce qu'un Point de R'Aliment ?</u>	10
17. <u>Comment fait-on pour créer un Point de R'Aliment ?</u>	11
18. <u>Comment devient-on producteur pour la coopérative Paysans-Artisans ?</u>	11
19. <u>Comment devient-on consommateur de la coopérative Paysans-Artisans ?</u>	11
20. <u>Quelle marge prend la Coopérative ? Pour quoi faire ?</u>	12
21. <u>Qui fixe les prix ?</u>	12
22. <u>Que font les salariés ? Que font les bénévoles ?</u>	12
23. <u>Pourquoi Paysans-Artisans peut-il avoir des bénévoles (volontaires) alors même qu'il développe une activité lucrative ?</u>	13
24. <u>N'est-ce pas de la concurrence déloyale que de fonctionner avec tous ces bénévoles ?</u>	13
25. <u>Le bénévolat tue l'emploi !</u>	13
26. <u>Qui sont les amis de Paysans-Artisans ?</u>	14
27. <u>Tous ceux qui font du circuit court font finalement la même chose, non ?</u>	15
28. <u>Où peut-on trouver les produits Paysans-Artisans ?</u>	15
29. <u>Un groupement d'employeurs, c'est quoi ?</u>	16
30. <u>Pourquoi avez-vous créé une Université Populaire ?</u>	16
31. <u>Vous avez créé un Invest, vous êtes des capitalistes ?</u>	17
32. <u>Pourquoi avoir créé une agence foncière ?</u>	17
33. <u>Est-ce que Paysans-Artisans a des liens avec les pouvoirs publics ?</u>	18

34. <u>La coopérative Paysans-Artisans bénéficie-t-elle de subsides ?</u>.....	18
35. <u>Est-ce que Paysans-Artisans a des liens avec les acteurs sociaux ? qui sont les partenaires de PA ?</u>.....	18

1. Paysans-Artisans en quelques mots... et en quelques chiffres ?

Voici une « carte d'identité » de Paysans-Artisans, dans laquelle il est possible de piocher...

Paysans-Artisans :

- ✚ a été créé en mai 2013, par des coopérateurs qui veulent résister ensemble à la disparition des petites exploitations et des artisans, à l'industrialisation de l'alimentation, à l'hyper concentration de la distribution, à l'uniformisation du goût et à l'appauvrissement des savoir-faire ;
- ✚ se déploie sur le territoire de **9 communes** : Anhée, Floreffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre, Mettet, Namur, Profondeville, Sambreville et Yvoir ;
- ✚ compte **plus de 700 coopérateurs** (quasi 500 à Paysans-Artisans et plus de 220 à Paysans-Artisans Invest) ;
- ✚ parmi ces coopérateurs, compte aujourd'hui **80 producteurs**, qui mettent en vente plus de 2.000 produits différents, bios ou de qualité différenciée ;
- ✚ engage **14 salariés** (+ 10 salariés du groupement d'employeurs)
- ✚ est soutenu par plus de **400 bénévoles**.

Paysans-Artisans se déploie sur 3 axes :

- ✚ **la commercialisation ;**
- ✚ **l'appui aux producteurs ;**
- ✚ **la sensibilisation et la mobilisation.**

La commercialisation

Paysans-Artisans :

- ✚ enregistre, via **la vente aux particuliers par le biais du site Internet et des 17 Points de R'Aliment**, environ 500 commandes par semaine ;
- ✚ a ouvert 2 magasins : **un 1^{er} magasin / Espace Circuit-Court** à la rue des Carmes, au centre de Namur (en octobre 2017) et **un 2^{ème} magasin / Espace Circuit-Court** à l'avenue Jean Materne à Jambes (en octobre 2018) ;
- ✚ développe, en plus de la vente aux particuliers, **la vente aux professionnels** via le Petit Grossiste (pour les magasins à la ferme, magasins de proximité, restaurants,...) ;
- ✚ organise une dizaine de marchés de producteurs par an.

L'appui aux producteurs

Paysans-Artisans développe de nombreux projets :

- ✚ projets par filière de production : programmation concertée des cultures avec les maraîchers, organisation du resto des partisans avec les traiteurs, abattoir de volailles avec les éleveurs, légumerie et bocalerie avec les maraîchers, les traiteurs et d'autres transformateurs, soutien à la création d'une manufacture de pâtes ... ;
- ✚ groupement d'employeurs pour mutualiser des travailleurs et répondre ainsi aux besoins ponctuels ou saisonniers de main d'œuvre ;
- ✚ agence foncière pour mettre à disposition des terrains non utilisés, pour du maraîchage, de la fruiticulture, du pâturage, de la fauche...
- ✚ espaces de production et équipements partagés...

La sensibilisation et la mobilisation, via l'Université populaire Paysans-Artisans.

- ✚ organisation d'une formation annuelle, sur des thèmes tels que : accès à la terre, grande distribution & circuit-court, les filières de production ;
- ✚ cycle itinérant de ciné-débats sur des sujets qui concernent à chaque fois une réponse à la question « Peut-on se passer de l'agriculture industrielle ? », avec l'asbl Les Grignoux ;
- ✚ une ou deux conférences par an ;
- ✚ des expos-photos sur les filières de production ;
- ✚ des visites des producteurs ;

✚ les balades du circuit court, pour les enfants des classes primaires ;

✚ ...

Paysans –Artisans a créé, pour mener ces différents projets, **4 structures juridiques** : la coopérative à finalité sociale « Paysans-Artisans » ; l'asbl « Les Ateliers Paysans-Artisans ; le groupement d'intérêt économique « Groupement d'employeurs Paysans-Artisans » et la coopérative à finalité sociale « Paysans-Artisans Invest » ;

Paysans-Artisans a créé avec d'autres coopératives l'**ASBL « 5 C » (Collectif des Coopératives Citoyennes de Circuit Court)**, pour développer divers projets : partage de l'outil informatique ; partage d'expériences et réalisation de projets communs ; projet d'une revue trimestrielle sur le thème de l'agriculture paysanne et des circuits courts (avec d'autres partenaires).

2. Quel est le cœur du projet Paysans-Artisans ?

Paysans-Artisans œuvre pour **le déploiement d'une agriculture paysanne et coopérative** et plaide pour un changement de modèle agricole et d'alimentation, qui n'est possible que si des solidarités concrètes s'établissent entre producteurs et citoyens.

L'industrie agro-alimentaire produit une alimentation de plus en plus aseptisée, normée, sans diversité. Sur le plan sanitaire, les pratiques industrielles et les crises alimentaires à répétition inquiètent.

L'agriculture paysanne privilégie, en revanche, la diversité des races animales, des espèces végétales et des goûts. L'agriculteur paysan est attentif aux rythmes naturels de culture et d'élevage et à l'impact de sa production sur l'environnement. Il affiche d'ailleurs une totale transparence sur ses modes de production et sur les intrants utilisés.

L'agriculteur paysan cherche à renforcer son autonomie vis-à-vis des fournisseurs de semences, d'engrais et d'équipements agricoles. Il réduit sa dépendance en produisant une partie de ses semences et en diminuant, parfois radicalement, les doses d'engrais chimiques et de produits phytopharmaceutiques.

L'agriculteur paysan refuse également la course au gigantisme et à l'investissement : course foncière, équipements toujours plus puissants,... L'artisan-transformateur, de façon similaire, refuse le recours aux produits semi-préparés proposés par l'industrie. Il travaille des produits primaires de qualité et diversifiés.

La coopérative Paysans-Artisans soutient donc les producteurs artisanaux, fiers de leurs savoir-faire, qui commercialisent des produits bios ou de qualité différenciée, autonomes et libérés des contraintes de l'agro-industrie en amont et de la grande distribution en aval. Par ailleurs, la coopérative Paysans-Artisans ne vend que les produits de ses producteurs. Elle ne se fournit pas auprès de grossistes. Lorsqu'elle ne trouve pas les produits sur son territoire, elle va un peu plus loin pour trouver ce qu'elle cherche ou travaille avec d'autres structures qui défendent de chouettes projets pour compléter sa gamme (ex : Magasins du Monde Oxfam pour le riz et les fruits secs ; la Coopérative Les Galline Fellici de Sicile pour les agrumes ; la Coopérative Lenika de Crète pour l'huile d'olive,...).

3. Changer de modèle, oui mais comment ?

Le même objectif anime tous les projets portés par Paysans-Artisans et ses quatre structures juridiques : le déploiement de l'agriculture paysanne et coopérative.

L'ambition est économique : le circuit-court doit gagner des parts de marché, pour permettre à des petits producteurs et à des artisans-transformateurs de développer leur activité.

Mais l'ambition n'est pas qu'économique. **Elle est aussi politique, sociale et culturelle.**

Un changement de modèle implique qu'on crée **du sens** et qu'on suscite de l'intelligence collective. C'est la raison pour laquelle l'Atelier Université Populaire organise des formations et des ciné-débats en lien avec les thèmes de l'agriculture et de l'alimentation.

Un changement de modèle implique aussi qu'on valorise **les échanges de savoir-faire et l'autoproduction**. C'est la raison pour laquelle des Ateliers Cuisine, Jardinage, Repair Café... s'activent.

Enfin, un changement de modèle implique qu'on s'intéresse au prix excessif des terres agricoles, à la pollution des sols, aux crises alimentaires à répétition, à la survie économique de certains producteurs,

au manque d'emplois, à la disparition des commerces de proximité, à l'isolement des personnes, ... et qu'on **se mobilise ensemble pour développer de l'activité à taille humaine respectueuse de notre environnement, d'une part, pour recréer du lien social, d'autre part.**

Paysans-Artisans ne craint pas de prendre position et de mobiliser autour d'enjeux en rapport avec ses préoccupations.

4. Pourquoi une coopérative à finalité sociale ?

Paysans-Artisans est une société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale (SCRLfs). Il est donc clair que les objectifs sociaux guident l'action économique de la coopérative : dynamisation de l'agriculture artisanale ; diffusion/partage des savoir-faire agricole, jardinier et culinaire ; diffusion d'une alimentation diversifiée, goûteuse, de qualité et accessible à tous ; développement de rapports sociaux plus conviviaux, plus solidaires... (articles 3 et 4 des statuts).

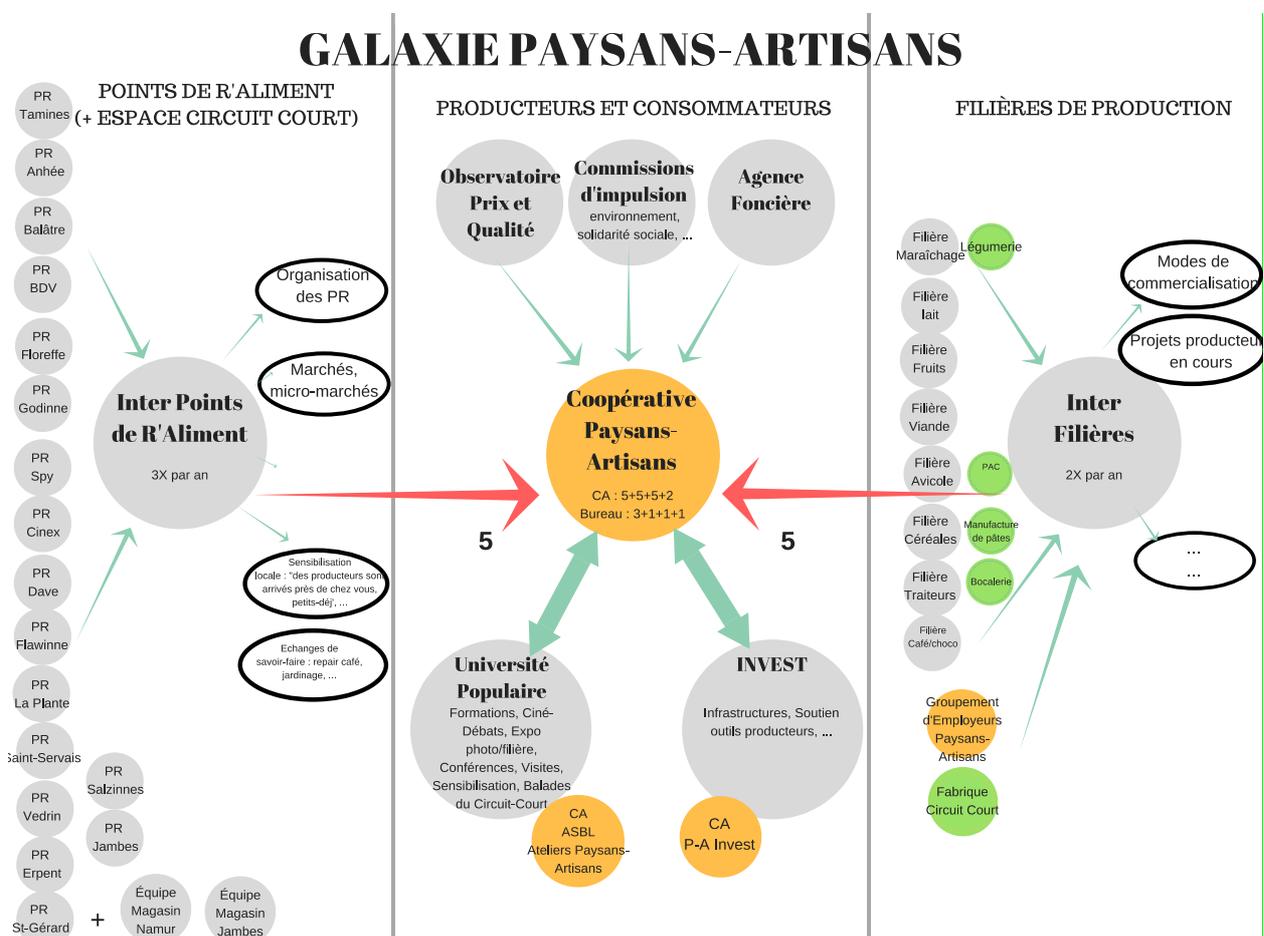
Certes, la rentabilité de la société est une condition indispensable à sa pérennité. Mais l'objectif n'est certainement pas la rentabilité maximale et la rémunération du capital. Paysans-Artisans ne distribue d'ailleurs pas de dividendes à ses coopérateurs. Les bénéfices sont intégralement réinvestis dans le développement des activités (article 28).

Les coopérateurs de Paysans-Artisans ne réfléchissent donc pas en financiers, mais investissent dans l'espoir que l'action coopérative permettra d'atteindre les finalités sociales.

5. La coopérative Paysans-Artisans, c'est démocratique ?

Voici l'organisation et les instances de décision de la Coopérative Paysans-Artisans.

Le Conseil d'Administration est composé de 17 administrateurs : producteurs (minimum 5), bénévoles dans les Points de R'Aliment (minimum 5), salariés (minimum 2) ... ou autres personnes engagées dans le mouvement (maximum 5).



Par ailleurs, **Paysans-Artisans agit en totale transparence** :

- Les coopérateurs et consommateurs (plus de 7.000 personnes) reçoivent une newsletter hebdomadaire qui reprend les informations essentielles sur les produits, les producteurs et les activités.
- Des rencontres avec les producteurs d'une part, avec les représentants des Points de R'Aliment d'autre part, sont régulièrement organisées. Elles permettent de recueillir les avis, de mieux se connaître, d'échanger sur les pratiques et de s'entraider.
- Différentes instances d'avis / de décision se réunissent : observatoire des prix et de la qualité, agence foncière, commission environnement, université populaire,...
- Différentes réunions sont organisées avec les producteurs (par filière de production) ou dans les Points de R'Aliment (pour les bénévoles et les consommateurs). Les informations économiques ou sur les projets sont diffusées et débattues en toute transparence.

6. Comment participer au mouvement Paysans-Artisans ?

La Coopérative Paysans-Artisans, c'est environ 700 coopérateurs (dont 80 producteurs), 400 bénévoles, 25 salariés. Comment participer au mouvement ?

Il est possible de participer à l'action et à la réflexion de Paysans-Artisans via ses Points de R'Aliment, ses magasins, les équipes d'assemblages, ses commissions et instances d'avis, le groupe Université Populaire, ses structures décisionnelles ... Comment ?

- **Rejoindre un Point de R'Aliment (PR)** : Paysans-Artisans compte 17 PR, bientôt 18¹. Ce sont des bénévoles qui réceptionnent les produits et en assemblent une partie, accueillent les consommateurs, assurent la convivialité du lieu, tiennent un bar. Ce sont aussi les bénévoles qui sensibilisent en organisant un marché annuel de producteurs, un ciné-débat sur une problématique agricole, un petit déjeuner avec les produits de la coopérative... ou encore : un repair café, un atelier cuisine, un atelier jardinage...

S'engager dans le PR de son village ou de son quartier, c'est donc faire équipe avec des voisins pour promouvoir une agriculture paysanne et une alimentation de qualité.
- **Intégrer les équipes des Espaces Circuit-Court (magasins) de Namur ou de Jambes** et aider au réassort, à la découpe, à l'animation, à la tenue de la caisse... Ce sont en effet des équipes mixtes salariés – bénévoles qui assurent l'accueil quotidien des consommateurs curieux et désireux d'un autre modèle.
- **S'engager dans les équipes d'assemblage** le jeudi ou le vendredi matin, équipes qui dispatchent les produits suivant les commandes... ou le mercredi après-midi, pour emballer les agrumes livrés par nos amis siciliens. Ces assemblages se passent au QG de Paysans-Artisans, à Floreffe.
- **Réfléchir au sein des Commissions d'impulsion**, pour avancer sur des problématiques telles que les emballages des produits ou les choix énergétiques à faire au sein des bâtiments Paysans-Artisans (pour la Commission environnement) ou sur l'accessibilité des produits et modes de distribution pour viser plus de mixité sociale (pour la Commission Solidarité sociale).
- **S'activer dans le groupe de travail « Agence foncière »**, « capter » des terres agricoles et les rendre accessibles à des jeunes maraîchers, fruiticulteurs, petits éleveurs ...
- **Rejoindre le groupe « Université Populaire »** et participer à la programmation et à l'organisation de la formation Université Populaire, du cycle itinérant de ciné-débats, de conférences, des expos photos sur les filières de production, des rencontres et visites de producteurs, de la sensibilisation au circuit court des enfants et des jeunes,...

¹ 7 Points de R'Aliment desservis le jeudi : La Plante, Godinne, Salzinnes, Sambreville, Flawinne, Dave, Namur-Cinex ; 6 Points de R'Aliment desservis le vendredi : Floreffe, Spy, Saint-Gérard, Saint Servais, Vedrin et 4 Points de R'Aliment desservis le samedi : Anhée, Saint-Martin Balâtre, Jambes et Bois-de-Villers. Et le 18^{ème}, qui va s'ouvrir prochainement : Bouge.

- **Etre administrateur à la Coopérative Paysans-Artisans, à l'asbl « Ateliers Paysans-Artisans »** (logé au sein du GT « Université Populaire ») ou au **Conseil d'Administration de la coopérative Paysans-Artisans Invest.**

7. Pourquoi de l'e-commerce ?

L'e-commerce est séduisant à divers titres :

- gain de temps pour le producteur, puisqu'il se préoccupe peu de la commercialisation (il doit juste encoder ses produits et ses prix et livrer ce qui est commandé) ;
- gain de temps pour le consommateur, qui peut commander au même moment (choisi) tous les produits artisanaux souhaités et – quelques jours plus tard - les embarquer tous, en un seul lieu (choisi)
- peu de déchets et de gaspillages, et donc peu de pertes, puisque le producteur récolte ou prépare ce qui est commandé ;
- facilité du système : site d'e-commerce convivial, pas de manipulation d'argent, commande préparée à l'avance,...

L'e-commerce pourrait cependant être perçu comme « anonyme », voire peu convivial. Pour parer à cet inconvénient et favoriser la rencontre, Paysans-Artisans organise des marchés et micro-marchés ; assure la visibilité des producteurs par des campagnes de promotion ; envoie une newsletter chaque semaine, avec des informations sur les différents produits ; encourage les consommateurs à bavarder et à boire un verre lors de l'enlèvement des commandes ; organise des rencontres pour que les partisans se connaissent et se reconnaissent.

L'équipe de Paysans-Artisans est aussi consciente que l'e-commerce est complémentaire à d'autres modes de commercialisation. C'est la raison pour laquelle elle a créé l'activité de Petit Grossiste (vente aux commerces de proximité non franchisés, magasins à la ferme, restaurants,...) et qu'elle a ouvert deux magasins dédiés au Circuit Court (Centre de Namur et Jambes).

8. Pourquoi développer un réseau de magasins « circuit-court » ?

De 2013 à 2017, l'activité commerciale de Paysans-Artisans s'est surtout focalisée sur **la vente aux particuliers via le site Internet et les Points de R'Aliment**, d'une part, **l'organisation de marchés de producteurs**, d'autre part.^{[1][2][3][4][5][6][7][8][9][10][11][12][13][14][15][16][17][18][19][20][21][22][23][24][25][26][27][28][29][30][31][32][33][34][35][36][37][38][39][40][41][42][43][44][45][46][47][48][49][50][51][52][53][54][55][56][57][58][59][60][61][62][63][64][65][66][67][68][69][70][71][72][73][74][75][76][77][78][79][80][81][82][83][84][85][86][87][88][89][90][91][92][93][94][95][96][97][98][99][100]}

La vente aux particuliers par le net et lors des marchés, réalisée grâce à un partenariat magique salariés – groupes de bénévoles, reste capitale dans la stratégie de développement de Paysans-Artisans.

Cela étant, Paysans-Artisans souhaite aussi **diversifier son activité économique et ses modes de commercialisation**. La vente en ligne est une première étape, concluante, mais ne s'adresse qu'à une petite fraction de la population, celle qui accepte d'acheter par le net, de programmer ses achats, de faire confiance et de s'engager sans voir la marchandise...

Pour capter d'autres publics et ainsi soutenir davantage les petits producteurs et artisans de la région, il paraît essentiel à Paysans-Artisans de développer **un réseau de magasins « circuit-court »**.

Deux pistes semblent particulièrement importantes à suivre :

- **En milieu rural, il s'agit de favoriser le développement des magasins à la ferme des producteurs de la coopérative**, en les approvisionnant avec les produits des autres membres de la coopérative. Aujourd'hui, 8 producteurs ont fait le choix d'un magasin à la ferme : à Maison Saint-Gérard, Saint-Gérard, Sart Saint-Laurent, Spy, Velaine- sur-Sambre, Saint-Marc et Aiseau-Presles. L'appui aux magasins à la ferme se construit, petit à petit.
- **En milieu urbain, il est important d'ouvrir différents espaces/magasins circuit-court au nom de la Coopérative Paysans-Artisans**. Ces espaces permettront de valoriser la diversité des produits des artisans locaux et de proposer une animation autour de l'agriculture paysanne.

9. Pourquoi l'ouverture de magasins / espaces circuit-court Paysans-Artisans ?

La volonté de Paysans-Artisans, en ouvrant les magasins dans les centres urbains, est de :

- Toucher un public plus large, plus populaire, rétif à l'achat alimentaire en ligne ;
- Soutenir davantage les 65 producteurs de la Coopérative ;
- Soutenir de nouveaux producteurs, jeunes et moins jeunes, qui voudraient s'installer ou qui voudraient rejoindre Paysans-Artisans ;
- Agrandir la visibilité de Paysans-Artisans et permettre ses développements ;
- Bref, peser sur le système et changer de modèle !

Pourquoi plus qu'un magasin, un espace circuit-court ?

- Parce que l'ambition de Paysans-Artisans n'est pas qu'économique ; elle est aussi politique, sociale, culturelle ;
- Pour sensibiliser et mobiliser ;
- Pour offrir des espaces de convivialité et d'échange.

Pourquoi des espaces circuit-court dans les centres urbains ?

- Pour participer à l'animation et à la redynamisation des centres, lorsque les grandes enseignes s'installent surtout en périphérie ;
- Pour toucher le public de la corbeille de Namur et du centre de Jambes, les travailleurs, les partisans du goût... ;
- Pour développer d'autres synergies, avec les acteurs qui prônent un modèle économique et des valeurs proches des nôtres : cinéma alternatif, librairies indépendantes, petits disquaires, magasins de seconde main, petites boutiques d'alimentation,...

10. Pourquoi le territoire des 9 communes ? Pourquoi n'allez-vous pas plus loin ?

La république de Paysans-Artisans compte 9 communes : Namur, Profondeville, Anhée, Yvoir, Floreffe, Fosses, Mettet, Jemeppe et Sambreville. Ce territoire s'est construit progressivement autour de Floreffe (lieu où la coopérative a été créée) et de Namur.

Les raisons pour lesquelles Paysans-Artisans est dans ces 9 communes sont les suivantes :

- on y trouve une gamme de produits alimentaires très diversifiée (si le territoire est plus limité, la gamme de produits est insuffisante) ;
- la distance qui sépare les producteurs de la coopérative pour venir livrer est économiquement acceptable ;
- les consommateurs potentiels sont suffisamment nombreux, surtout autour et au sein du pôle urbain (Namur) ;
- le lien social, la connaissance et reconnaissance de l'autre ne peut se faire que dans une logique de proximité.

La décision de se limiter à ces 9 communes a donc été prise :

- pour une question de cohérence : des acteurs locaux pourraient /devraient prendre l'initiative ailleurs, pour forcer le déploiement de producteurs sur leur propre territoire ;
- pour une raison économique : livrer à plus de 20-25 km prend du temps, n'est pas optimal...;

Cela étant, Paysans-Artisans soutient d'autres acteurs qui souhaitent lancer le même type d'initiative sur d'autres territoires. L'asbl 5C (Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court), dont Paysans-Artisans est un des membres fondateurs, regroupe aujourd'hui 19 coopératives. Elle a notamment pour objet de partager les expériences, de mutualiser certains équipements informatiques et de développer différents projets communs (cfr FAQ n°26).

11. Pourquoi des produits de l'étranger alors que vous parlez de « circuit court » ?

Dès ses débuts, Paysans-Artisans a fait le choix de travailler avec les Magasins du Monde Oxfam et Ethiquable (Terra Etica), pour des produits issus du commerce équitable. Rapidement d'autres partenaires se sont imposés : les Galline Felici (Sicile) pour des agrumes et des avocats, Lenika (Crète) pour l'huile d'olive, Olio Si (Sicile) pour des pâtes, du vin, des olives, des lentilles, des pois chiches et des amandes, Tamnere (Burkina Faso) pour des produits à base d'arachide et de sésame ainsi que du bissap.

Paysans-Artisans est favorable à un changement de modèle, ici et ailleurs. Soutenir des petits producteurs qui, dans leur région, se battent pour une autre agriculture et diverses formes de coopération est capital. Ouvrir les espaces de solidarité c'est à la fois permettre à des paysans et à des artisans-transformateurs de pouvoir vivre de leurs cultures et de leurs passions, partout dans le monde, et s'afficher comme force alternative au système dominant.

12. Est-ce qu'il faut être coopérateur pour acheter ?

Non.

Il ne faut pas être coopérateur pour être consommateur... ni d'ailleurs être coopérateur pour être bénévole ou être bénévole pour être consommateur. Mais rien n'interdit cependant de cumuler les trois qualités !!!

Paysans-Artisans a en effet besoin de tous, coopérateur, bénévole, consommateur :

- En achetant une part à 50€ ou à 150€, **les coopérateurs** sont membres de la coopérative à finalité sociale « Paysans-Artisans ». Ils participent à l'Assemblée générale, et donc à la réflexion, à la construction du projet collectif et aux décisions stratégiques. Sans leur engagement, la coopérative n'aurait pas de sens.
- **Les bénévoles** participent tantôt à la distribution des commandes dans un Point de R'Aliment, tantôt au réassort, à la tenue de la caisse et à l'animation au magasin, ou encore à l'assemblage des produits au QG de Paysans-Artisans, à un atelier de l'asbl, au Conseil d'Administration d'une des structures,... Sans leur travail, la coopérative n'aurait pas de force.
- En achetant leurs produits à Paysans-Artisans, **les consommateurs** permettent aux producteurs et aux artisans de vivre de leur passion. Sans leur confiance, la coopérative et les producteurs ne pourraient pas se déployer.

13. Est-ce qu'il faut acheter toutes les semaines ? Acheter de grandes quantités ?

Non.

Il est possible de commander quand on veut (toutes les semaines, une semaine sur deux,...) et ce que l'on veut (un peu ou beaucoup) !

Il est aussi possible de se rendre quelquefois ou souvent dans les magasins Paysans-Artisans, à Namur ou à Jambes.

Le mieux est bien évidemment d'acheter les produits de Paysans-Artisans chaque semaine. Un soutien sporadique aux producteurs est un bon début. Mais consommer un maximum de manière alternative est l'idéal. L'appui est alors continu, les producteurs actuels sont « rassasiés » et d'autres petits producteurs peuvent se lancer dans l'aventure.

La gamme de produits est large : plus de 2.000 produits bio ou de qualité différenciée. Il est même possible de se passer de la grande distribution... (*sauf, bien sûr pour les produits d'entretien*).

L'inscription sur le site n'engage à rien. Une fois inscrit, on reçoit un mail en début de semaine, les nouveaux produits de l'étal y sont mentionnés ainsi que les diverses activités de Paysans-Artisans. Ce mail sert aussi, en quelque sorte, de « piqure de rappel »... pour inciter à passer commande. Mais il n'y a rien d'obligatoire !

14. Tous les produits vendus par Paysans-Artisans ne sont pas labellisés bio ? Pourquoi ?

Paysans-Artisans vend des produits, que l'on pourrait catégoriser de la manière suivante :

- produits labellisés « bio » ;
- produits « bio », mais non labellisés ;
- produits de producteurs « en reconversion bio » ;
- produits de « qualité différenciée ».

Si les produits labellisés « bio » sont préférés par Paysans-Artisans, différentes raisons justifient le choix de vendre d'autres produits, non labellisés :

- La proximité et/ou le circuit court permet au consommateur de connaître le producteur et sa manière de travailler. Il interroge, s'informe, échange. Dans ce contexte, la labellisation n'est plus le seul moyen pour certifier de la qualité de la production et gagner la confiance du consommateur.
- Le label représente un coût non négligeable, surtout pour les petits producteurs. Une partie significative des producteurs travaillent en bio mais ne sont pas labellisés.
- Certains éleveurs travaillent en bio, mais si le boucher ou l'abattoir ne sont pas labellisés bio, ils ne peuvent vendre avec le label.
- Derrière le même label « bio » se trouvent de petits artisans et de gros propriétaires terriens. Ils travaillent pourtant de manière bien différente : les uns, dans le cadre d'une agriculture paysanne ; les autres en produisant de manière quasi industrielle. Le label est donc de plus en plus souvent critiqué : l'étiquette peut rapporter gros à certains...
- Il est capital de travailler avec les agriculteurs qui travaillent la terre depuis des générations et qui sont dans un mouvement de réflexion. Paysans-Artisans veut accompagner le changement...

Notons que, lorsqu'un produit n'est pas labellisé « bio », le producteur et Paysans-Artisans donnent un maximum d'informations sur le mode et les techniques de production.

15. Un produit de « qualité différenciée », qu'est-ce ?

Issu de l'agriculture paysanne, le produit de « qualité différenciée » est différent, de par sa qualité, de ce que propose par exemple la grande distribution.

Le produit de « qualité différenciée » se distingue donc par :

- **Sa qualité gustative.** Ces produits ont du goût. Ils ne sont pas aseptisés par les conservateurs, par la standardisation, le calibrage, toutes ces contraintes de production édictées par le secteur de l'agro-alimentaire et de la grande distribution.
- **Sa diversité.** Diversité des races, diversité des variétés de légumes et de fruits, diversité et originalité des plats préparés...
- **Son impact environnemental.** Le producteur est attentif aux rythmes naturels de culture et d'élevage et à l'impact de sa production sur l'environnement. Il réduit sa dépendance en diminuant les doses d'engrais chimiques et de produits phytopharmaceutiques. Il affiche une totale transparence sur ses modes de production et sur les intrants utilisés.
- **La qualité de l'emploi et le savoir-faire du producteur.** Les producteurs sont fiers de ce qu'ils font. Ils ont un savoir et un savoir-faire qui est souvent en voie de disparition.
- **La provenance du capital.** Derrière le produit se retrouve une petite structure à taille humaine (un à deux, trois, quatre, ... emplois). Il ne s'y cache donc pas un gros investisseur et de petits employés.

16. Qu'est-ce qu'un Point de R'Aliment ?

Un Point de R'Aliment (PR) est un « point de dépôt » de Paysans-Artisans.

Il existe à l'heure actuelle **17 Points de R'Aliment** : Floreffe, Spy, Saint-Gérard, Saint-Servais, Vedrin, Erpent (le vendredi) ; Namur-Cinex, La Plante, Salzennes, Godinne, Sambreville, Flawinne, Dave (le jeudi) ; Anhée, Balâtre Saint-Martin, Bois-de-Villers et Jambes (le samedi). **Un 18^{ème} Point de R'Aliment** va probablement bientôt ouvrir : Bouge.

Le fonctionnement ?

- Du samedi 20h au mercredi (jeudi) 1h59, le consommateur compose sa commande, parmi les produits disponibles, et choisit le Point de R'Aliment où il retire cette commande (le choix se fait par défaut, sauf si le consommateur coche un autre lieu) ;
- Le consommateur enlève sa commande dans le Point de R'Aliment choisi, souvent entre 16h et 19h, le jeudi et le vendredi ou entre 10h30 et 13h le samedi. Rencontres et convivialité sont au programme, autour d'un verre...

Ce sont des bénévoles qui tiennent les Points de R'Aliment. Des citoyens engagés provenant du village ou des environs de l'emplacement du Point de R'Aliment. Des personnes voulant consommer autrement, animer leur quartier, participer au changement de modèle pour l'agriculture...

17. Comment fait-on pour créer un Point de R'Aliment ?

Un petit groupe de personnes convaincues du bienfondé du projet Paysans-Artisans souhaite créer un Point de R'Aliment dans son fief. Comment ?

- Les membres du groupe rencontrent l'équipe de Paysans-Artisans à Floreffe, souvent un vendredi après-midi, autour d'un verre...
- Une réunion « plus large » est ensuite organisée par ce groupe, dans son quartier ou dans son village. Toutes les personnes intéressées sont conviées. L'équipe de Paysans-Artisans y explique le projet et les aspects pratiques propres à l'ouverture d'un Point de R'Aliment.
- Le groupe s'élargit ; il organise une ou deux réunions afin de trouver un local, d'organiser la communication, etc.
- Une date d'ouverture est fixée.
- Les flyers propres à l'ouverture du Point de R'Aliment sont imprimés, puis distribués.
- Et, c'est parti !

Le Point de R'Aliment, chaque semaine, c'est :

- Une ouverture le jeudi ou le vendredi, en début de soirée (par ex : 16h à 19h) ou le samedi en journée (par ex. : 10h30 à 12h30).
- La réception des marchandises, une heure avant l'accueil des consommateurs (par ex : 15h).
- L'assemblage du frais, une heure avant l'accueil des consommateurs (par ex : 15h)
- L'accueil des consommateurs (+ gestion de la caisse de la Coopérative, car quelques remboursements et ventes).
- Un bar à tenir (+ gestion de la caisse du Point de R'Aliment)

Le plus souvent, le Point de R'Aliment organise un planning des bénévoles sur 2 tranches horaires (par ex : de 15h à 17h et de 17h à 19h).

18. Comment devient-on producteur pour la coopérative Paysans-Artisans ?

Lorsqu'un producteur situé sur le territoire couvert par Paysans-Artisans (territoire des neuf communes) souhaite entrer dans la coopérative, il en fait la demande.

Une rencontre (ou plusieurs) est organisée avec le coordinateur de la Coopérative. Objectifs : faire connaissance, goûter le produit, comprendre le mode de production et le mode de fonctionnement du producteur, expliquer la finalité et la charte de la coopérative ...

Si cette rencontre est fructueuse, un mail est envoyé à l'ensemble des producteurs de Paysans-Artisans, pour solliciter **leur avis** sur l'entrée ou non du nouveau producteur.

Enfin, **le Conseil d'Administration de la coopérative décide**, en tenant compte :

- des avis rendus par les producteurs, y compris et surtout des éventuels producteurs positionnés sur les mêmes types de produits ;
- de la qualité des nouveaux produits, du mode de production, de l'esprit collectif et coopératif du producteur... ;
- des besoins de la coopérative.

19. Comment devient-on consommateur de la coopérative Paysans-Artisans ?

C'est simple.

Si vous souhaitez commander en ligne, il suffit de s'inscrire sur le site Internet www.paysans-artisans.be, choisir un Point de r'Aliment et commander les produits que vous souhaitez.

Si vous préférez acheter « de visu » et que vous habitez ou travaillez à Namur et environs, vous pouvez aller dans un des deux magasins « Paysans-Artisans » (rue des Carmes à Namur ou avenue Jean Materne à Jambes).

Des produits de Paysans-Artisans sont aussi vendus dans certains magasins à la ferme des producteurs de la coopérative ou transformés par certains restaurateurs / traiteurs qui se fournissent à la coopérative.

20. Quelle marge prend la Coopérative ? Pour quoi faire ?

La coopérative Paysans-Artisans prend :

- une marge de 20% sur le prix de vente, pour la vente via le site d'e-commerce ;
- une marge de 10% sur le prix de vente, pour la vente via l'activité de Petit Grossiste (vente aux magasins à la ferme, aux magasins de proximité, aux restaurants,...) ;
- une marge de 30% (20% + 10%), pour la vente au sein des magasins (qui sont clients du Petit Grossiste).
- une marge de 0%, pour la vente sur les marchés et micro-marchés organisés par la coopérative et les Points de R'Aliment.

Puisque – en novembre 2018 - le chiffre d'affaires est d'environ 100.000€/mois pour la vente en ligne, 30.000€/mois pour le petit grossiste et 100.000€/mois pour le magasin, les marges représentent à peu près 53.000 €/mois, ce qui permet de payer :

- les salaires (salariés de Paysans-Artisans et salariés du Groupement d'employeurs pour le temps d'utilisation de ceux-ci) et des frais inhérents à l'engagement de personnel ;
- le loyer pour le bâtiment à Floreffe (à Paysans-Artisans Invest), les loyers des magasins, les charges, la maintenance, le nettoyage... ;
- la communication et la promotion ;
- la maintenance du logiciel ;
- le transport et frais de véhicule ;
- différents frais tels qu'assurances, comptable, téléphone, amortissements de matériel...

21. Qui fixe les prix ?

C'est le producteur qui fixe les prix. Il le fait en toute autonomie, en fonction de ses coûts de production mais aussi, bien évidemment, en fonction des prix pratiqués par les autres producteurs de la coopérative et/ou en fonction des prix du marché.

Pour la vente en ligne, le producteur fixe le prix final « consommateur »... en sachant que 20% de ce prix de vente (25% du prix producteur) est destiné au fonctionnement de la Coopérative. Il conditionne, emballe... ses produits lui-même.

Pour la vente au Petit Grossiste (pour les produits destinés, par la suite, à être revendus dans les magasins Paysans-Artisans, magasins à la ferme... ou à être transformés par des traiteurs, restaurateurs), le producteur fixe le prix de vente à la Coopérative. Les produits sont souvent vendus dans des plus grandes quantités, dans d'autres conditionnements. Une marge de 12,5% sur ce prix producteur (10% du prix de vente final) revient à la Coopérative.

22. Que font les salariés ? Que font les bénévoles ?

Paysans-Artisans compte **10 salariés** (pour 8,50 ETP) et travaille avec un logisticien / transporteur indépendant. Ces salariés assurent l'organisation, la gestion et le déploiement de la coopérative ainsi que la coordination des magasins. Ces salariés sont à la fois le relais des producteurs, des bénévoles et des consommateurs.

Paysans-Artisans bénéficie de la mise à disposition de **4 travailleurs sous statut Article 60&7** (partenariat avec le CPAS de Namur). Ces travailleurs apportent un soutien indéniable dans l'organisation des magasins et du centre logistique.

Paysans-Artisans est aussi membre du Groupement d'employeurs Paysans-Artisans (GEPA). A ce titre, Paysans-Artisans recourt – le jeudi, le vendredi et le samedi - à **la main d'œuvre des 10 salariés du GEPA**, pour assurer une partie de l'assemblage des produits et leur transport. Le GEPA facture en 2018 plus de 3.000 heures de travail à la coopérative (soit quasi 2ETP).

Paysans-Artisans engage aussi **des étudiants** ou **défraye des jeunes bénévoles sans emploi**, pour l'assemblage des produits ainsi que pour le service au Resto des partisans.

Et puis, Paysans-Artisans compte sur l'énergie de plus de **400 bénévoles (volontaires)**, pour assurer l'assemblage des produits avec les salariés, pour distribuer les commandes aux consommateurs dans les différents Points de R'aliment, pour s'occuper du réassort, de la découpe, de la caisse et de l'animation au magasin, pour participer au GT Université Populaire Paysans-Artisans, pour tenir un stand Paysans-Artisans sur un marché ou lors d'une manifestation, pour s'engager dans des commissions d'impulsion (environnement, solidarité sociale) ou dans un Conseil d'Administration,...

23. Pourquoi Paysans-Artisans peut-il avoir des bénévoles (volontaires) alors même qu'il développe une activité lucrative ?

Paysans-Artisans est une société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale (scrl-fs). Dans les statuts, les finalités sociales internes et externes sont décrites de la manière suivante :

- la dynamisation de l'agriculture artisanale et d'activités artisanales de transformation des produits agricoles en opposition à l'agriculture industrielle dominée par l'agro-industrie et les enseignes de la grande distribution ;
- la création d'emplois passionnés et économiquement viables dans ces secteurs d'activités ;
- le développement de systèmes de production agricoles respectueux de l'environnement ;
- le recul de l'alimentation industrielle aseptisée et formatée et la diffusion d'une alimentation diversifiée, goûteuse, de qualité et accessible à tous ;
- la transmission et le partage de savoir et de savoir-faire agricoles, artisanaux, jardiniers, culinaires ; la promotion de l'économie sociale et solidaire ;
- le développement de rapports sociaux plus conviviaux, plus solidaires.

Comme dans toute Coopérative à finalité sociale, des bénévoles peuvent s'engager seuls ou aux côtés de salariés pour rencontrer les objectifs définis. Chez Paysans-Artisans, les bénévoles participent, se structurent, prennent des responsabilités ...

24. N'est-ce pas de la concurrence déloyale que de fonctionner avec tous ces bénévoles ?

Non !

Créer un mouvement pour changer de modèle est la raison d'être principale du bénévolat à Paysans-Artisans. Et ce mouvement se construit parce que chacun fait, réfléchit, agit, fait la fête... avec les autres. Et s'il n'y avait plus de bénévoles à Paysans-Artisans ?

Sur le plan économique, Paysans-Artisans pourrait très bien vivre sans ces bénévoles. La coopérative prendrait alors des marges plus importantes, ne laissant aux producteurs ou artisans-transformateurs que 60% du prix de vente des produits (au lieu de 70% ou 80% aujourd'hui). Aujourd'hui, le bénévolat permet surtout aux producteurs de se déployer.

En revanche, sur le plan politique, la disparition du bénévolat serait un désastre. Parce que Paysans-Artisans compte sur l'engagement des partisans pour expliquer, sensibiliser, mobiliser...

25. Le bénévolat tue l'emploi !

Pas du tout.

Au contraire, le bénévolat crée de l'emploi. A la coopérative et chez les producteurs.

C'est en effet grâce au travail bénévole de 400 « fous » que la Coopérative a pu engager 24 salariés en 5 ans.

C'est aussi grâce à ce travail que des producteurs s'installent, résistent, se déploient... et embauchent.

26. Qui sont les amis de Paysans-Artisans ?

Paysans-Artisans travaille de plus en plus avec d'autres coopératives citoyennes au sein de l'asbl 5C (Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court - <http://collectif5c.be>).

Au sein de ce réseau, 19 coopératives (territorialisées) échangent, travaillent, mènent des projets ensemble. Parmi ceux-ci : le développement de la vente en ligne (via, notamment, le partage de développements informatiques), l'échange de bonnes pratiques, la collaboration entre producteurs, une communication commune des coopératives.

Le soutien à l'agriculture paysanne est franc. La dimension collective est vraiment présente.



Paysans-Artisans travaille aussi de plus en plus souvent en partenariat avec des acteurs qui souhaitent le changement, qu'ils relèvent des pouvoirs publics ou qu'ils soient des entreprises d'économie sociale, des associations d'éducation permanente, les librairies indépendantes...

Paysans-Artisans n'est en revanche pas l'ami :

- **de la grande distribution** : Carrefour, Colruyt, Intermarché, Delhaize,... pour lesquels la logique de profit est prépondérante et la concentration du capital extraordinaire. Dans la grande distribution, on presse et on spolie les producteurs. Dans la grande distribution, on endort les consommateurs. Dans la grande distribution, tout doit être standardisé et aseptisé : les produits

(calibrés, brillants, arrosés), les producteurs (contraints à travailler de manière industrielle) et les consommateurs (poussés à acheter sans trop savoir).

- **d'entreprises telles que Hellofresh ou Smartmart**, qui propose des boîtes-repas prêtes à l'emploi (recette détaillée, produits dosés), livrées à domicile ou à retirer dans un supermarché. Elles trichent sur leur présentation et sur les produits avec lesquels elles travaillent. Hellofresh, par exemple, tient plus du groupe industriel (présent dans 9 pays !) que de la start-up locale. Elle délivre ses boîtes-repas à ses clients belges depuis La Haye...

27. Tous ceux qui font du circuit court font finalement la même chose, non ?

Pas tout à fait !

Il existe une multitude d'initiatives dans la région. Pour les distinguer, il nous semble qu'il faut analyser les projets sous différents angles :

- **Le cœur du projet** : chaque initiative poursuit des objectifs spécifiques. Ceux de Paysans-Artisans sont clairs. Paysans-Artisans œuvre pour le déploiement d'une agriculture paysanne et coopérative et plaide pour un changement de modèle agricole et d'alimentation, qui n'est possible que si des solidarités concrètes se construisent entre producteurs et citoyens. Voir FAQ n°2 et n°3.
- **Les producteurs / les produits** : certaines initiatives mettent l'accent sur les producteurs et produits bios, d'autres sur les produits locaux. Travailler avec les producteurs et les consommateurs bios, c'est important, mais se limiter à ceux-ci c'est pour nous trop restrictif (cfr question FAQ 10). Et miser sur les produits locaux, c'est risquer de tomber dans du « sous-localisme », en laissant parfois croire que « parce que c'est local, c'est bon » ou « parce que c'est local c'est artisanal », ce qui n'est pas juste.
 - La coopérative Paysans-Artisans s'est quant à elle focalisée sur le soutien aux producteurs artisanaux, fiers de leurs savoir-faire, qui commercialisent des produits bios ou de qualité différenciée, autonomes et libérés des contraintes de l'agro-industrie en amont et de la grande distribution en aval. Voir FAQ n°2
- **La dynamique et la gouvernance** : certains projets ont été créés davantage à l'initiative de producteurs; d'autres par des entrepreneurs privés, sans véritable dynamique collective.
 - Paysans-Artisans est une coopérative de producteurs et de consommateurs/militants. Le Conseil d'Administration en est d'ailleurs le reflet. Voir FAQ n°5
- **Le mode de commercialisation** : Paysans-Artisans a choisi l'e-commerce, comme beaucoup d'opérateurs. Elle se tourne maintenant aussi vers les magasins, comme d'autres opérateurs.
 - Ce qui distingue la coopérative Paysans-Artisans : elle organise un grand marché virtuel, où les producteurs sont libres de fixer les quantités offertes et les prix de leurs produits ; les consommateurs peuvent commander ce qu'ils souhaitent (pas de paniers) ; elle ne vend que les produits des producteurs (pas de fournitures auprès de grossistes) ; les producteurs ne doivent pas être présents lors de la vente ;...
- **L'utilisation de la marge** : les acteurs circuits-courts prennent une marge différente : de 0% à 50%.
 - Ce qui distingue la coopérative Paysans-Artisans : cette marge sert à payer les salaires du personnel, louer/financer le bâtiment, faire la promotion, organiser la commercialisation, soutenir les producteurs, soutenir les Points de R'Aliment (qui fonctionnent avec des bénévoles), organiser des marchés et micro-marchés... Personne ne met de l'argent en poche, contrairement à des initiatives privées ou à des initiatives qui profitent à des actionnaires.

28. Où peut-on trouver les produits Paysans-Artisans ?

On peut trouver les produits des 80 producteurs et d'artisans-transformateurs de la Coopérative Paysans-Artisans :

- en commandant en ligne, via le site www.paysans-artisans.be ;
- en se rendant au magasin « Paysans-Artisans » de Namur (rue des Carmes, 42) ;
- en se rendant au magasin « Paysans-Artisans » de Jambes (avenue Jean Materne 110) ;

- pour partie, en visitant les magasins à la ferme des producteurs de la Coopérative ;
- pour partie, en se restaurant au Caféo (brasserie du Caméo), au Perron de l'Ilon et dans d'autres restaurants qui se fournissent via le Petit Grossiste.

29. Un groupement d'employeurs, c'est quoi ?

Lors de réunions avec les producteurs, nous avons fait le constat que certains d'entre eux avaient besoin d'être aidé, soit de manière récurrente pour un temps de travail peu important ou variable (ex : aide tous les lundis et mercredis matins à la ferme de la Sarthe), soit en saison, de manière ponctuelle, parce que leur activité est en partie saisonnière (ex : plus de travail en automne pour le pressage et la fabrication des jus de fruits chez Jimmy ; plus de travail en hiver pour s'occuper des agnelages chez Marc ; plus de travail de mai à octobre chez les maraîchers)

Pour répondre à ces différents besoins, Paysans-Artisans et 14 producteurs ont décidé de créer le Groupement d'employeurs Paysans-Artisans (GEPA) sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (gie). Le seul objet social du GEPA est la mise à disposition de main d'œuvre, au profit des producteurs intéressés et de la coopérative (pour l'assemblage). Le salaire des travailleurs est payé par le GEPA, qui facture à ses membres le nombre d'heures de travail effectué.

Les avantages pour les producteurs membres du GEPA sont :

- Les travailleurs ont un contrat régulier, alors qu'ils sont souvent in fine moins d'un tiers temps chez chacun d'entre eux (minimum requis pour un contrat de travail) ;
- Aucune gestion administrative de l'engagement, gestion assurée par la coopérative ;
- Ils bénéficient des effets positifs des aides à l'emploi, ce qui permet de diminuer le coût de la facturation ;
- Ils travaillent avec des salariés qui apprennent, se perfectionnent, ont une situation stable...

Les avantages pour les travailleurs sont :

- Un contrat de travail à long terme (CDI, si possible) et donc une certaine stabilité ;
- Un travail varié, des tâches multiples ;
- La possibilité d'apprendre, en confrontant les expériences, les réalités organisationnelles et professionnelles ;
- Des rencontres – un réseau, avec et chez le producteur, avec les autres travailleurs du GEPA, avec la coopérative P-A ;

Le GEPA compte aujourd'hui 20 membres (producteurs et coopérative Paysans-Artisans) et engage 10 travailleurs (pour un peu plus de 6,3 ETP).

30. Pourquoi avez-vous créé une Université Populaire ?

Paysans-Artisans a une ambition économique, commerciale. Nous souhaitons peser sur le marché alimentaire, du moins sur celui du territoire des 9 communes.

Mais là n'est pas notre seule ambition. Le monde ne changera pas, si l'économie n'est pas réfléchi et pensée ensemble. Le monde ne changera pas, si nous ne partageons pas nos savoir-faire et si nous ne nous ouvrons pas à ce qui se passe ailleurs.

C'est la raison pour laquelle les Ateliers Paysans-Artisans (APA) ont été créés, sous forme d'une ASBL.

Ce qui l'anime aujourd'hui ?

Des ateliers d'échange de savoirs- faire : atelier jardinage, atelier APA soif, atelier cuisine, Repair Café. Organisés par les Points de R'Aliment.

L'Université Populaire, ateliers de réflexion sur le monde, en lien avec l'action coopérative et citoyenne, qui organise

- une formation longue : sur l'accès à la terre en 2015-2016 ; sur la grande distribution et les circuits courts en 2017 ; sur la découverte des filières de production en 2018 e 2019 ;
- un cycle de ciné-débats itinérant sur le thème « Peut-on se passer de l'alimentation industrielle ?, en collaboration avec Les Grignoux ;
- des conférences sur l'agriculture et l'alimentation ;

- des expos photos sur les filières de production ;
- des balades du circuit court, pour les classes primaires ;
- des visites des producteurs ;
- ...

31. Vous avez créé un Invest, vous êtes des capitalistes ?

Non, pas vraiment...

Nous avons créé une coopérative à finalité sociale « Paysans-Artisans Invest », dont l'objet est de trouver des moyens pour financer les besoins en infrastructure de Paysans-Artisans.

Nous avons créé une structure supplémentaire pour deux raisons :

- Faire en sorte que les parts sociales soient de 1000€ et 100€ (au lieu de 150€ et 50€ à la coopérative Paysans-Artisans). Le porteur de la part à 1000€ pourra bénéficier d'un petit dividende, à terme. Pour financer des investissements, il est utile d'avoir des parts sociales d'une valeur plus importante.
- S'assurer que l'investissement soit sauvegardé si, pour une raison ou l'autre, Paysans-Artisans doit cesser ses activités.

La coopérative Paysans-Artisans Invest a financé la rénovation de l'ancien hangar aux marchandises de la manière suivante : 175.000€ de capital citoyen, une participatin de 100.000€ de la Société Wallonne pour l'Economie Sociale Marchande (Sowecsom) et un crédit de 125.000€. Ce 1^{er} bâtiment intègre des fonctions multiples : réception et assemblage des commandes ; stock ; distribution des commandes du Point de R'Aliment de Floreffe ; salle de réunion, de fête, de restaurant ; cuisine équipée ; atelier de transformation partagé.

Ce bâtiment n'était qu'une première étape. Les espaces de réception et de stockage ne suffisent plus vu le développement des ventes aux particuliers en e-commerce, le lancement du service de Petit Grossiste et la diversification de la commercialisation via les magasins. Un second bâtiment verra le jour en 2018. Cette nouvelle construction abritera sur deux niveaux les fonctions suivantes : un espace de circulation pour desservir les deux bâtiments (ascenseur et escalier), des bureaux, un vaste espace de stockage comprenant une grande chambre froide, deux ateliers de transformation qui seront investis par des artisans membres de Paysans-Artisans (un atelier traiteur ; la manufacture de pâtes) et des boxes de rangement pour les utilisateurs de l'atelier de transformation partagée.

Le second bâtiment sera financé par un subside « hall relais agricole » (382.000€), du capital citoyen (85.000€) et du capital de la SOWECSOM (85.000€).

Par ailleurs, l'aménagement du 1^{er} magasin a nécessité un investissement d'un peu plus de 40.000€ (agencement, chambre froide, frigos, caisses enregistreuses,...). L'aménagement du 2^{ème} magasin a quant à lui coûté environ 50.000€. Ces investissements, assurés par Paysans-Artisans Invest, sont financés pour partie par du capital citoyen (50.000€) et pour partie par du capital de la Sowecsom (40.000€).

Paysans-Artisans Invest soutient également différents projets structurés en coopérative, tels que : Le Petit Abattoir Coopératif (5.000€), La Manufacture de Pâtes (5.000€), La Fabrique Circuit Court (investissement dans des ateliers de productions, à revendre),...

Enfin, d'autres projets sont en cours de réflexion : ouverture d'un 3^{ème} magasin / espace circuit-court, ouverture d'un restaurant, soutien à la construction de la Fabrique Circuit Court et aux différents projets qui s'y installent (légumerie, bocalerie,...).

32. Pourquoi avoir créé une agence foncière ?

Les petits producteurs en activité qui souhaitent augmenter leur production et les jeunes porteurs de projets agricoles ne trouvent pas aisément de terrains à cultiver. L'achat est devenu impossible pour beaucoup d'entre eux ; ils ne peuvent en effet déboursier 20.000 à 50.000€ pour un hectare de terre. Et la possibilité de location est de plus en plus rare, vu la rigidité de la loi sur le bail à ferme d'une part, du « retour à la terre » (via des régisseurs) des grands propriétaires, d'autre part.

Par ailleurs, mais pas si loin, de nombreuses parcelles « interstices » sont laissées en friche ou sont sous-exploitées, souvent justement aussi parce que les propriétaires ne veulent pas être « enfermés » dans les contraintes d'un bail à ferme. Or, ces parcelles pourraient convenir pour du petit élevage, de la fauche, du maraîchage ou de la fruiticulture.

Paysans-Artisans organise la rencontre entre cette demande importante de terres des petits producteurs et cette offre potentielle de terres de propriétaires bienveillants. Comment ?

1° En sensibilisant des propriétaires privés ou institutionnels à l'intérêt commun de créer de l'activité économique sur leur terrain.

2° En proposant des solutions juridiques (convention de commodat à titre gratuit) qui permettent à la fois au propriétaire et à l'occupant d'être satisfaits.

3° En permettant aux futurs occupants de lancer ou d'augmenter une production, d'en vivre (même partiellement) et de servir autant que possible la coopérative en fruits, légumes, viandes, fromages...

Trois expériences positives ont vu le jour. Quelques autres projets sont en cours de réalisation. L'activité économique développée par le biais de cette agence permet de redonner vie à des parcelles initialement laissées à l'abandon.

33. Est-ce que Paysans-Artisans a des liens avec les pouvoirs publics ?

Oui, à différents niveaux de pouvoir.

Paysans-Artisans discute avec les autorités politiques des neuf communes de la république, des députés provinciaux, des parlementaires, des ministres.

Paysans-Artisans travaille plus précisément avec le BEP (Bureau Economique de la Province de Namur), l'administration communale de Floreffe, la commune de Namur, le CPAS de Namur, le Forem, la Sowecsom (Société wallonne d'économie sociale marchande), diverses administrations wallonnes ou de la Fédération Wallonie Bruxelles,...

34. La coopérative Paysans-Artisans bénéficie-t-elle de subsides ?

Paysans-Artisans ne reçoit pas de subside particulier.

Comme toute entreprise du secteur marchand, Paysans-Artisans bénéficie des aides à l'emploi classiques (SESAM, réductions de cotisations patronales, aides d'impulsion, primes à l'emploi,...).

En guise de soutien aux projets d'investissement, la Sowecsom (Société wallonne d'économie sociale marchande) vient régulièrement en aide de Paysans-Artisans Invest, en injectant du capital social – cfr FAQ n°31.

35. Est-ce que Paysans-Artisans a des liens avec les acteurs sociaux ? qui sont les partenaires de PA ?

Paysans-Artisans peut compter sur des partenariats forts avec différents acteurs ou mouvements qui œuvrent pour le changement de modèle économique et social. Citons :

- les 19 coopératives citoyennes de l'ASBL 5C (Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court) ;
- la FUGEA et le MAP, syndicats agricoles alternatifs ;
- l'asbl « Les Grignoux », partenaire de l'organisation des ciné-débats ;
- la librairie Point Virgule, partenaire de nombreux événements et des balades du circuit court (à l'attention des classes primaires) ;
- la Ressourcerie Namuroise qui a aménagé le magasin de Jambes et avec qui Paysans-Artisans nourrit un projet de pôle d'économie sociale ;
- les commerçants de la rue des Carmes (Namur) ;
- les EFT « Perron de l'Ilon » et « Forma ».